

COMMUNE SAINT MARCELLIN – FEUILLE 000 AC 01 – PARCELLE 681

PROPRIETAIRES : MR ET MADAME GIRAUD-ROCHON Marc et Lydie

OBJET DE LA DEMANDE : que la limite non constructible suive logiquement la limite de la parcelle 681 (TRAIT POINTILLE EN ROUGE EN REMPLACEMENT DU POINTILLE NOIR ACTUEL) et que la zone à risque en rose sur le bas de la même parcelle disparaisse, s'agissant non pas de terrains en pente mais de terrains en terrasses parfaitement plats et sans risque de passage d'eau ou de glissement.

Ces modifications permettraient de remettre la parcelle en conformité avec l'acte notarié d'achat prévoyant la possibilité de réaliser un accès par l'extrémité basse du terrain depuis l'impasse privée des Triades

